

EN BOURGOGNE

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DES APPRENTIS

Tous les ans, plus de 3 000 jeunes terminent leur contrat d'apprentissage en Bourgogne. Pour connaître le devenir des apprentis, le ministère de l'Éducation nationale réalise des enquêtes depuis plusieurs années avec l'appui des centres de formation d'apprentis, incluant les CFA agricoles. Cette note présente les résultats de la dernière enquête Insertion Professionnelle des Apprentis de février 2002 qui appréhende les situations professionnelles des jeunes, sept mois après la fin de leur apprentissage. Si cette année se caractérise par une relative stabilité des situations professionnelles, une baisse des embauches est à souligner pour les sortants d'une terminale de CAP. Près du tiers des sortants restent dans l'entreprise où s'est déroulé leur apprentissage. Le domaine de formation contribue à différencier l'entrée des jeunes dans la vie active.

Quels emplois occupent les anciens apprentis et dans quelles entreprises sont-ils embauchés trois ans après leur contrat d'apprentissage ? À ces questions, l'enquête Génération 98 du Céreq permet de restituer dans le temps la réalité des itinéraires professionnels au regard du lieu d'études. Les petites et moyennes entreprises sont les employeurs privilégiés de ces débutants, avec un secteur prépondérant au fil des années, le commerce. La formation différenciée entre filles et garçons les conduit vers des métiers et des perspectives professionnelles distinctes. Les sortants de CAP rencontrent davantage de difficultés sur le marché du travail. Trois ans après la sortie d'apprentissage, la proportion de jeunes bourguignons en emploi salarié ou au chômage est proche de la moyenne nationale.

Ainsi, l'insertion professionnelle de deux cohortes est analysée dans ce document et pose, en filigrane, la question de la place faite aux jeunes dans notre société. L'enquête IPA saisit leurs débuts dans la vie active à l'issue des différentes formations et reflète les principales tendances de l'économie régionale, qui sont confirmés par l'enquête Génération 98. Les premiers pas dans le monde du travail apparaissent souvent prédictifs de la suite du parcours professionnel.

Note technique

Les résultats présentés dans ce document concernent les sortants des années terminales des centres de formation d'apprentissage, y compris les CFA agricoles.

L'enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) est le seul dispositif national qui renseigne tous les ans sur la situation professionnelle des jeunes sept mois après la fin de leur contrat. Cette enquête décentralisée est pilotée par la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale, et réalisée avec l'appui des centres de formation d'apprentis. Au mois de février, un questionnaire est adressé par voie postale à chaque apprenti qui a quitté le CFA et qui ne poursuit pas d'études. Dans l'académie de Dijon, les 31 centres de formation ont participé à l'enquête de février 2002. Près de **4 100 apprentis** ont été interrogés, et **1 900** ont répondu. Le taux de réponse brut est de 46 %, augmentant avec le niveau d'études (de 40% pour les jeunes des terminales de CAP, à 53 % pour les sortants de brevet professionnel). Les chiffres pondérés sont donc à manier avec précaution.

L'enquête Génération 98 est le seul dispositif national qui renseigne sur la situation professionnelle des jeunes trois ans après leur sortie de formation. Au printemps 2001, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) a interrogé un échantillon national de 54 000 jeunes sortis de formation initiale en

1998, de tous les niveaux et de toutes les spécialités de formation. En Bourgogne, 1 600 jeunes dont 320 sortants des centres de formation d'apprentis ont été contactés. Le questionnaire a été administré par téléphone, avec une saisie simultanée des réponses sur ordinateur. L'objectif est d'analyser les trois premières années de la vie active au regard de la formation initiale et de la région d'études. Les résultats présentés sont pondérés.

Pour ces deux enquêtes, la situation des jeunes est appréhendée à partir des concepts suivants :

- **sortants** : anciens apprentis, diplômés ou non, ne poursuivant pas d'études à temps plein ;
- **emploi salarié** (emploi non aidé) : jeunes salariés (contrats à durée indéterminée, déterminée ou intérim), installés à leur compte, aides familiaux ;
- **mesure** (emploi aidé) : jeunes bénéficiant de contrats emploi-jeune, emploi-solidarité, de qualification, d'adaptation, de stages ;
- **chômage** : jeunes déclarant être sans emploi et en rechercher un ;
- **inactivité** : jeunes déclarant être sans emploi et ne pas en rechercher ;
- **taux d'emploi** : nombre de salariés/actifs (hors service national et inactivité) x 100 ;
- **taux de chômage** : nombre de chômeurs/actifs (hors service national et inactivité) x 100.

Enquête IPA

Sept mois après l'apprentissage, 71 % de jeunes en emploi

Le nombre d'apprentis a franchi la barre symbolique des 10 000 en Bourgogne dès 1997. Non seulement les effectifs ont augmenté, mais les profils et les niveaux de formation se sont diversifiés. Si la majorité préparent encore un CAP, l'enseignement supérieur regroupe désormais 7 % des apprentis. Sept jeunes sur dix sont des garçons. Plus de cent métiers sont enseignés ; chaque spécialité connaît cependant une forte dominante soit masculine, soit féminine.

En Bourgogne, environ 11 600 apprentis ont fréquenté les centres de formation au cours de l'année 2000-2001. Près de 3 500 jeunes en dernière année d'apprentissage ont quitté leur CFA pour arriver sur le marché du travail. Comment se réalise leur entrée dans la vie active ?

Tous niveaux confondus, 71 % des sortants occupent un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) en février 2002 et 15 % en recherchent un. Certains bénéficient de contrats de qualification (8 %) ou d'adaptation (1 %), d'autres sont en stage (1 %) ou en emploi-jeune (1 %). Les jeunes qui ne recherchent pas immédiatement d'activité professionnelle sont peu nombreux (3 % se déclarent inactifs).

Situation des garçons en février 2002

(en %)	CAP	BEP	BP	Ensemble
Emploi salarié	69	73	91	74
Contrat qualification	10	11	1	9
Autre mesure	3	2	4	3
Chômage	16	11	1	12
Inactivité	2	3	3	2
Total	100	100	100	100
<i>Effectif sortant</i>	<i>1 164</i>	<i>498</i>	<i>187</i>	<i>2 530</i>

Lecture : parmi les 1 164 sortants en juin 2001 d'une terminale de CAP, 69 % sont en emploi, 10 % en contrat de qualification, 16 % au chômage... au 1^{er} février 2002.

Situation des filles en février 2002

(en %)	CAP	BEP	BP	Ensemble
Emploi salarié	47	66	94	65
Contrat qualification	7	7	2	6
Autre mesure	5	1	-	3
Chômage	33	19	4	21
Inactivité	7	7	-	5
Total	100	100	100	100
<i>Effectif sortant</i>	<i>383</i>	<i>234</i>	<i>126</i>	<i>950</i>

Par rapport à l'année précédente, l'entrée des jeunes dans la vie active évolue différemment selon le niveau de qualification : une augmentation des emplois à l'issue d'un brevet professionnel, une stabilité des situations après une formation de BEP et, une diminution des embauches pour les sortants de CAP. Cette baisse est importante pour les garçons (69 % de salariés contre 75 % l'an passé), faible pour les filles (47 % de salariées contre 49 % en 2001), mais le risque de chômage s'est cependant accentué pour ces anciennes apprenties et concernent le tiers des sortantes de CAP.

Les postes stables continuent de progresser. Les contrats à durée indéterminée représentent 59 % des emplois féminins et 62 % des emplois masculins. Les possibilités d'embauche augmentent avec l'élévation de la qualification, de manière plus accentuée pour la population féminine. Ainsi, 47 % des anciennes apprenties sont salariées à l'issue du CAP, pour 66 % après un BEP et 94 % des sortantes de brevet professionnel. En revanche, les écarts sont moins forts pour les anciens apprentis (69 % de salariés après un CAP à 91 % à l'issue du BP). Les trois quarts des filles et des garçons affirment occuper un poste en relation avec leur formation.

Le devenir professionnel dépend en premier lieu de l'embauche chez le maître d'apprentissage : 27 % des filles et 33 % des garçons restent sur leur lieu de formation. Ce maintien dans l'entreprise d'apprentissage s'effectue sur un poste stable pour 70 % des jeunes, mais 18 % ont un contrat à durée déterminée, et 10 % bénéficient d'un contrat de qualification.

■ Des perspectives différenciées

Divers indicateurs soulignent des difficultés d'insertion spécifiques aux 950 jeunes filles qui ont terminé leur contrat d'apprentissage. Elles sont deux fois plus souvent concernées par le chômage (21 % contre 12 % des anciens apprentis). Le quart d'entre elles travaillent à temps partiel, pour à peine 5 % des garçons. Enfin, le salaire net médian féminin est inférieur : 947 euros en février 2002 pour les salariées à plein temps contre 1 000 euros pour les garçons. En revanche, le quart de la population, féminine comme masculine, perçoit une rémunération équivalente au Smic.

La concentration des apprenties dans quelques spécialités accentue la concurrence et accroît les difficultés des jeunes filles faiblement qualifiées. Surtout présentes dans les formations de la coiffure, de la vente, des services de l'hôtellerie-restauration, elles occupent des emplois tertiaires où les contrats de travail sont davantage précaires et les rémunérations plus faibles.

Traditionnellement, l'apprentissage est associé à la petite entreprise et à l'artisanat. Près de 55 % des anciennes apprenties et 45 % des anciens apprentis travaillent dans des établissements de moins de dix salariés. Les jeunes trouvent souvent un emploi dans le secteur du commerce et de la réparation automobile (19 %). La formation différenciée entre filles et garçons les conduit vers des métiers et des espaces professionnels distincts.

Sept mois après la fin du contrat d'apprentissage, les jeunes gens occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (36 %) ou non qualifiés (17 %). Près de 12 % se déclarent employés et 6 % exercent une profession intermédiaire. Le quart des débutants travaillent dans les entreprises de la construction. D'autres secteurs embauchent ces anciens apprentis : la mécanique, l'électricité ou la métallurgie (16 %), le commerce et la réparation automobile (15 %), les industries agro-alimentaires (10 %), l'agriculture (9 %), les hôtels et restaurants (8 %).

Indicateurs et domaines de formation

(en %)	Taux d'emploi	Contrat à durée indéterminée	Contrat de qualification	Maintien dans l'entreprise	Temps partiel	Entreprise de moins de 10 salariés	Taux de chômage	Effectif	Part des filles
Agriculture	69	40	9	23	16	57	12	365	16 %
Alimentaire	80	49	9	21	3	43	10	320	8 %
Automobile	77	51	7	37	4	51	15	334	0
Bâtiment	71	46	13	40	3	56	13	505	0
Commerce	69	40	7	26	36	47	22	383	81 %
Hôtellerie	67	40	3	14	17	52	27	415	50 %
Soins	76	57	9	40	12	84	14	228	91 %
Ensemble	74	45	8	32	10	47	15	3 387	27 %

Lecture : après une formation de l'agriculture, 69 % des actifs ont un emploi salarié dont 40 % à durée indéterminée, 23 % restent dans l'entreprise d'apprentissage... et 12% sont au chômage en février 2002.

Les jeunes filles sont essentiellement vendeuses (39 %), coiffeuses (15 %) ou serveuses (12 %). Les trois quarts occupent ainsi des postes d'employés, 8 % sont ouvrières et 4 % exercent une profession intermédiaire. Près de 28 % des débutantes trouvent une embauche dans les entreprises du commerce. Les autres se dispersent dans divers secteurs d'activité : les hôtels et les restaurants (15 %), les services aux particuliers (12 %), l'enseignement et la santé (11 %), les industries agro-alimentaires (9 %).

Dans l'ensemble, l'emploi occupé s'inscrit dans le prolongement de la formation suivie. Mais toutes les spécialités n'offrent pas les mêmes chances d'accès au travail. À la sortie de la filière **agriculture**, les jeunes connaissent des débuts plus difficiles que l'ensemble des apprentis : seulement 69 % sont salariés, en grande partie à durée déterminée, 16 % travaillent à temps partiel, et ils sont souvent embauchés comme ouvriers non qualifiés (44 %). Moins du quart des jeunes restent dans l'entreprise d'apprentissage. Plus de 55 % travaillent dans leur secteur de formation, l'agriculture, souvent dans des petits établissements.

Les sortants de l'**agro-alimentaire**, formés aux métiers de boucher, charcutier, pâtissier... ont un devenir professionnel nettement favorable. Peu embauchés par leur maître d'apprentissage, ils trouvent cependant de nombreux emplois, en grande partie à durée indéterminée, qui se situent principalement dans les industries agro-alimentaires (61 %). Quelques-uns sont recrutés dans les hôtels et restaurants ou le commerce. Près de 42 % des jeunes sont ouvriers qualifiés ou magasiniers.

Une formation aux métiers de l'**automobile** garantit un accès rapide à l'emploi. Plus des trois quarts sont salariés sept mois après la fin de leur contrat d'apprentissage, et 37 % sont restés dans l'entreprise formatrice. Ils bénéficient également de nombreux postes stables et qualifiés : la moitié sont embauchés comme ouvriers qualifiés. Près de 57 % des jeunes travaillent dans le commerce et la réparation automobile, 13 % dans l'industrie.

Le cas des sortants du domaine du **bâtiment** est différent. Ils se distinguent par un taux d'embauche élevé chez le maître d'apprentissage (40 %), et sont recrutés essentiellement dans le secteur de la construction (85 %), le plus souvent dans des petites entreprises. Leur taux d'emploi apparaît relativement faible, du fait d'un recours important aux contrats de qualification (13 % contre 8 % en moyenne). Près de 60 % des jeunes sont ouvriers qualifiés ou magasiniers dès leur fin de contrat.

Les formés dans les spécialités du **commerce**, à dominante féminine, connaissent des situations professionnelles moins favorables que l'ensemble des apprentis : 69 % ont un emploi, le plus souvent sur des contrats limités, 36 % travaillent à temps partiel et 22 % sont au chômage. Seulement le quart des jeunes demeurent dans l'entreprise d'apprentissage. Les trois quarts sont vendeurs, généralement dans le secteur du commerce.

Après une formation de l'**hôtellerie-restauration**, les jeunes sont les plus exposés aux risques de chômage et de précarité. Seulement 67 % sont salariés et à peine 14 % des anciens apprentis restent sur leur lieu de formation. Ils trouvent des emplois en grande partie à durée déterminée ou à temps partiel, qui se situent principalement dans le secteur des hôtels et restaurants (73 %). Les deux tiers sont employés de restaurants ou serveurs.

Les jeunes issus des spécialités à prédominance féminine des **soins personnels** et de la **santé** se caractérisent par un grand nombre d'embauches (76 %) dans des établissements de moins de dix salariés. Près de 40 % demeurent chez le maître d'apprentissage, le plus souvent sur des contrats de longue durée. Plus de 70 % sont coiffeurs dans les entreprises des services aux particuliers et vendeurs dans celles de la santé.

Enquête Génération 98

Trois ans après l'apprentissage, 87 % de jeunes en emploi

Les apprentis inscrits en Bourgogne en 1998 dans un centre de formation ont été interrogés au printemps 2001, dans le cadre de l'enquête Génération 98 du Céreq. Combien de jeunes occupent un poste stable trois années après la fin de leur contrat d'apprentissage ?

Toutes spécialités confondues, 87 % des sortants ont un emploi salarié (CDI, CDD, intérim) et 7 % en recherchent un, en avril 2001. Quelques-uns bénéficient d'un contrat de qualification (1 %), d'un emploi-jeune (1 %) ou suivent un stage de formation (1 %). Très peu reprennent des études (1 %) ou se déclarent inactifs (2 %).

Situation en 2001 des apprentis sortis en 1998

(en %)	Filles	Garçons	Ensemble
Emploi salarié	73	90	87
Mesure	7	4	3
Chômage	17	4	7
Inactivité	3	1	2
Études	-	1	1
Total	100	100	100
Effectif	690	3 102	3 792

Lecture : parmi les 690 apprenties sorties en juin 1998 de CFA, 73 % ont un emploi, 7 % sont en mesure, 17 % au chômage... en avril 2001.

La plupart des jeunes exercent leur activité professionnelle en Bourgogne, seulement 12 % travaillent hors de la région. Le tiers des interrogés ont été embauchés dans l'entreprise où s'est déroulé leur apprentissage. Le salaire médian déclaré en avril 2001 est de 991 euros net pour un travail à temps plein (le Smic étant proche de 900 euros). Au moment de l'enquête, les postes stables représentent 76 % des emplois féminins et 70 % des emplois masculins.

Trois ans après la fin de leur formation, le quart des jeunes se trouvent dans des entreprises de moins de dix salariés et 11 % sont employés dans des établissements de plus de cinq cent salariés. Les entreprises de moins de cinquante salariés jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'insertion des débutants, en embauchant au moment de l'enquête les trois quarts des jeunes filles et les deux tiers des jeunes gens. Elles sont aussi plus nombreuses à offrir un poste stable pour 86 % des femmes et 73 % des hommes. Le commerce demeure le secteur d'activité qui recrute le plus de jeunes au fil de leurs premières années de vie active (25 %).

Trois ans après le contrat d'apprentissage, les hommes sont principalement des ouvriers qualifiés (35 %) ou non qualifiés (36 %). Près de 20 % se déclarent employés. Les anciens apprentis sont recrutés dans des secteurs d'activité variés. Le quart des salariés travaillent dans le commerce et réparations automobiles. Avec 17 % d'embauches, l'industrie des biens

intermédiaires (métallurgie, fabrication électrique...) occupe une place importante. Près de 16 % se trouvent dans le secteur de la construction, 11 % dans les industries agro-alimentaires, 6 % dans l'agriculture...

Les trois quarts des femmes occupent des postes d'employés (dont 40 % de commerce, 23 % de services), les autres sont ouvrières non qualifiées (14 %) ou qualifiées (8 %). Le tiers des salariées travaillent dans une entreprise du commerce, les autres se dispersent dans divers secteurs : les services aux particuliers (29 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (9 %), les industries de biens de consommation (8 %), les services aux entreprises (6 %).

Les apprenties ont commencé à travailler six mois en moyenne après la fin de leur apprentissage, alors que le temps d'accès à un premier emploi a duré seulement deux mois pour les apprentis. Davantage exposées au chômage, les filles ne bénéficient pas des mêmes conditions d'entrée dans le monde du travail. La part du temps passé au chômage durant les trois premières années de vie active est de 19 % pour la population féminine et 9 % pour la population masculine. Trois ans après la fin de leurs études, 17 % des femmes se déclarent à la recherche d'un travail contre 4 % des hommes. Si les trois quarts des emplois féminins sont à durée indéterminée, le temps partiel concerne cependant 44 % des actives pour à peine 3 % des actifs. Ainsi, au fil des ans, les inégalités d'insertion professionnelle perdurent en défaveur de la population féminine.

Indicateurs d'insertion

(en %)	Temps passé au chômage	Taux de chômage	Emplois salariés stables	Ouvriers non qualifiés
Filles	19	13	76	14
Garçons	10	6	70	36
Ensemble	10	6	71	33

Lecture : pour les filles, la part du temps passé au chômage pendant les trois premières années de vie active est globalement de 19 % ; en 2001, le taux de chômage est de 13 %, 76 % sont en emploi stable et 14 % sont ouvrières non qualifiées.

L'apprentissage offre aux jeunes une première expérience sociale et professionnelle et la possibilité de rester dans l'entreprise formatrice. Ces atouts ne doivent pas masquer les difficultés réelles des filles pour s'insérer à la sortie du CAP : peu embauchées par leur maître d'apprentissage (16 %), le chômage et le temps partiel les concernent davantage dès la fin du contrat. Par la suite, elles suivent plus souvent des trajectoires professionnelles marquées par le chômage et l'inactivité.